



**Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de**

**Montereau et ses Environs**

**COMITE SYNDICAL**

**Le mercredi 13 octobre 2021**

Date de la convocation et affichage : 4 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 octobre, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente « complexe des charmilles » de Noisy Rudignon sous la présidence de M. Damien BUZZI.

Sont présents :

Barbey : M. Jean-Luc BAILLET et M. Eric BOURBIGOT ; Blennes : Mme Stéphanie PRISE et M. Laurent YONNET ; La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; Cannes-Ecluse : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG ; ; Chevry en Sereine : Mme Muriel PLANADE ; Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; Diant : Mme Chantal GODON ; Echouboulains : Mme Marie-Christine RAMARE et M. Mathias VIGIER ; Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD ; Forges : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI ; La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN ; Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; Misy-sur-Yonne : Mme Guylène AURORE et M. Sébastien BORG ; Montereau-Fault-Yonne : Mme Mélanie MAIROT ; Montmachoux : M. Bernard CRETON ; Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES et Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; Salins : M. Jacky PEPIN et M. Maurice FOURNIER ; Thoury-Férottes : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés :

Blennes : M. Laurent YONNET ; Chevry en Sereine : M. Didier FOURDRAIN ; Diant : M. Lionel VALLEE ; Esmans : M. Laurent DELALANDRE ; La Grande Paroisse : M. Jean-Claude GALLOIS ; Laval en Brie : Mme Geneviève DALBART et M. Patrick CHON ; Montereau-Fault-Yonne : M. Sofiane REGUIG ; Montmachoux : M. Patrick JACQUES ; Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; Varennes-sur-Seine : Mme Stéphanie LESELLIER et Mme Marie-Annick ROUSSELET.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Afférents au comité syndical :	42	Présents :	29
Ayant pris part aux votes :	29	Pouvoirs :	00

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président, Damien BUZZI constate que le quorum est atteint. Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 23 juin 2021
- 337 et 338 - Budgets supplémentaires 2021 cartes SiYonne et SITCOME
- 339 - Ventes des véhicules TAD par les Domaines
- 340 - Modification des statuts
- 341 - Liste de nomination des membres élus
- 342 - Harmonisation du temps de travail annuel
- 343 - Registre de signalement
- 344 - Rapport d'activité 2020 (le document volumineux est transmis via un lien de téléchargement)
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

M. Damien BUZZI :

*Bonjour à tous.*

*Je vous remercie d'être présents ce soir et je remercie autant Monsieur le Maire que Mesdames les Déléguées de la Commune de Noisy-Rudignon de nous accueillir ce soir dans leur charmant village.*

*Je tenais à m'excuser pour mon absence lors des derniers comités syndicaux mais je souhaitais vous indiquer que je suis resté attentif aux dossiers du syndicat en suivant l'intégralité des affaires courantes, qui ont pu être traitées, en lien avec nos 3 vice-présidents.*

*Je tenais à souhaiter la bienvenue à quelques nouveaux délégués titulaires, j'ai cru apercevoir Mélanie MAIROT pour Montereau mais également s'ils sont présents et déjà arrivés, les élus représentant la commune de DIANT qui est la nouvelle commune qui entre au sein de notre syndicat.*

### Nomination du secrétaire de séance

M. Damien BUZZI :

*En tout premier lieu, je vous propose de nommer notre secrétaire de séance, qui devra avoir une fine relecture des propos tenus au cours de ce comité et signer le compte rendu qui sera effectué par la directrice générale du syndicat.*

*Nous en étions à la commune de Chevry en Sereine, Mme PLANADE se propose, je vous en remercie.*

### Approbation du compte rendu du comité syndical du 23 juin 2021

M. Damien BUZZI :

*Je vous propose maintenant d'approuver le compte rendu du dernier comité syndical qui s'est tenu le 23 juin, et que vous avez reçu...*

*Avez-vous des remarques, des annotations sur ce document qui vous a été transmis ?*

*Des questions ? Non... ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.*

### Budgets supplémentaires 2021 cartes SiYonne et SITCOME

M. Damien BUZZI :

*Nous allons maintenant vous présenter les budgets supplémentaires de la carte Siyonne et de notre budget principal SITCOME et je vais donc laisser la parole à notre expert, Michel DALIBON...*



M. Michel DALIBON :

*On va donc commencer par le budget supplémentaire de la carte Siyonne car ce budget est abondé par le budget du SITCOME.*

*Même si vous avez tous les documents officiels, je vous propose que l'on travaille ce soir sur les tableaux Excel qui vous sont joints également ; ce budget est essentiellement constitué des restes à réaliser de l'année 2020, ainsi que des excédents ou déficits de fonctionnement et d'investissement qui sont repris aux BS 2021.*

*On va prendre le budget Siyonne et les dépenses de fonctionnement.*

*Vous avez dans ces tableaux Excel une première colonne avec le budget de l'année précédente 2020, puis le budget primitif 2021, les décisions modificatives 2021 qui ont été prises dans le courant de l'année et les réalisations à la mi-septembre ; puis ensuite la proposition du budget supplémentaire 2021 avec une colonne à la fin reprenant le budget total pour 2021.*

*Au chapitre 011, nous ne vous proposons pas d'augmentation, uniquement des régularisations d'articles sur d'autres qui s'équilibrent. Vous avez au chapitre 67 une écriture pour 78 200 €, ce sont simplement des titres que nous avons émis en doublon entre 2019 et 2020 concernant la participation IDFM au déficit du TAD, et qu'il nous a fallu annuler en 2021. En effet, nous avons émis notre demande de paiement en plusieurs titres en 2019, étant donné qu'ils sont extrêmement longs à nous régler, nous avons ré-émis un titre en fin d'année 2020 lorsque nous avons reçu les fonds sur les P503.*

*Au chapitre 042, ce sont des opérations d'ordre au compte 6811 pour régulariser les dotations aux amortissements sur nos véhicules, de l'année précédente. Nous avons donc un total du budget supplémentaire proposé pour 2021 en dépenses de fonctionnement de 93 200 €.*

*Cela s'équilibre avec les recettes de fonctionnement pour la même somme de 93 200 €.*

*Vous avez une recette de 101 500€ qui nous sera versée par IDFM, car nous avons de très grosses difficultés financières pour le transport à la demande et nous avons été demander une subvention supplémentaire qui nous a été accordée. Nous ne l'avions pas inscrite tant que nous n'avions pas encore la certitude que nous allions percevoir cette somme. C'était un engagement verbal mais nous ne l'inscrivons qu'aujourd'hui car nous avons reçu un écrit correspondant.*

*Vous avez à l'article 775, 96 800 € qui avaient été prévus à l'origine à l'article 77881 et qui correspond à la vente des véhicules à Interval. ; cette somme est donc retirée de l'article 77881*

*Avez-vous des remarques ou des questions ?*

*Non, on passe donc à la section investissement.*

*Les colonnes sont les mêmes que pour le fonctionnement sauf que vous avez une colonne supplémentaire : les restes à réaliser au 31 décembre 2020. Ainsi en fonction, nous avons ajusté les propositions du budget supplémentaire afin d'équilibrer le budget total d'investissement 2021.*

*Vous savez que nous avons le droit de mettre au chapitre 020 un montant de dépenses imprévues, à hauteur de 7,5 % sur le montant global du budget que ce soit du montant global des dépenses de fonctionnement comme pour le montant global des dépenses d'investissement. Avec 4 406,45€, nous sommes en-deçà du pourcentage maximum autorisé mais ce n'est que pour équilibrer le budget en dépenses et en recettes.*

*Ensuite, en recettes, vous avez là encore des ajustements par rapport aux chiffres que l'on a réalisés et pour lesquels on sait que l'on n'aura pas d'autres rentrées, vous avez des sommes en plus et en moins ; là aussi, différents amortissements qui nous ont été demandés par la trésorerie et dont je vous ai parlé tout à l'heure en dépenses de fonctionnement. Vous avez un équilibre au niveau des dotations aux amortissements entre les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement, pour le même montant et ce sont des opérations d'ordre.*

*Et vous avez à la fin l'excédent 2020 pour 25 006,45 € qui est repris et qui permet d'équilibrer les dépenses et les recettes d'investissement au budget supplémentaire 2021 pour la somme de 120 506,45 €. Avez-vous des observations ou des questions ?...*

M. Damien BUZZI :

*... Vous le savez, nous avons une commission finances qui s'est réunie et qui a analysé l'ensemble des dépenses et des recettes de ce budget, de façon extrêmement fine et afin d'avoir l'ensemble des explications dans le détail des écritures qui vous sont proposées ce soir.*

*Je vous propose donc de voter le budget Siyonne...*



*...Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le budget supplémentaire annexe Siyonne est donc approuvé à l'unanimité.*

*M. Michel DALIBON :*

*Nous passons maintenant au budget supplémentaire SITCOME 2021.*

*Dans les dépenses de fonctionnement, vous avez un ajustement pour 65 360€ au chapitre 011. Ces 65 360 € correspondent essentiellement à l'article 611 concernant la participation au déficit du réseau. Ce ne sont pas des dépenses réelles que nous allons avoir, mais plutôt une affectation de l'excédent que nous pensons avoir en fin d'année. C'est-à-dire que si on dépensait tout ce qui est prévu au budget, on se retrouverait avant le vote du budget de l'année suivante à ne pas pouvoir payer Interval, les salaires et autres charges. On se garde donc une marge de sécurité que nous mettons pour une partie à l'article 611 et pour l'autre partie en dépenses imprévues avec un maximum de 7.5% du budget total. Contrairement à certaines collectivités qui étalent leur excédent sur tout plein d'articles nous ne mettons de l'argent que sur ces 2 articles pour que les élus aient une visibilité exacte des dépenses que l'on va engager pour l'année en cours. C'est donc pour cela que vous retrouvez 36 060€ en 611. Ensuite, ce ne sont que des petits plus ou des petits moins en fonction des dépenses réalisées, et il y a également l'autre article essentiel qui sont les frais de contentieux à l'article 6227 qui sont déjà réalisés pour la somme de près de 43 000 € et pour laquelle nous rajoutons au BS 40 000 € ; ce sont des procédures que l'on a engagées par rapport tout d'abord à la reprise de notre personnel par Interval dans le cadre du transfert du TAD ; on vous en avait déjà parlé : Interval n'a pas accepté de prendre en charge les fonctionnaires, ils n'ont accepté de ne reprendre que le personnel contractuel, des gens qui étaient en contrats aidés. On a donc engagé un bras de fer avec eux, on ne sait pas où ça va nous mener aujourd'hui mais on voulait avoir des conseils juridiques notamment, c'est pour cela qu'on a des frais d'avocat un petit peu élevés par rapport à ce qu'on avait pu estimer en début d'année.*

*Pour le reste des dépenses, ce ne sont que des ajustements en plus ou en moins comme indiqué précédemment. Au chapitre 65, nous avons 1 600€ supplémentaires de charges sociales, et nous avons également ajusté les intérêts au chapitre 66.*

*Au chapitre 67, c'est pareil, ce sont des réajustements, avec un équilibre entre des dotations aux amortissements en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.*

*Au chapitre 022, nous avons mis 75 000 de dépenses imprévues, ce qui correspond à peu près aux 7,5% qui sont autorisées c'est-à-dire 7,5 % sur le budget total de l'année, si vous reprenez le budget total d'1 280 000€ sur lequel vous enlevez le montant des dépenses imprévues et également le montant du virement à l'investissement, cela nous donne à peu près 1 million ce qui correspond bien aux 80 000 € de dépenses imprévues sur le budget total de l'année.*

*Là, je vous présente des chiffres sur des tableaux qui ont été rectifiés, depuis les tableaux qui vous avaient été envoyés avec les convocations et on vous a remis sur vos chaises des tableaux rectificatifs, suite à des rectifications faites lors de la commission finances ; il faut donc bien prendre les budgets que vous avez sur les chaises.*

*Ensuite, en recettes de fonctionnement qui sont équilibrées au BS à 229 400 €, vous avez l'excédent de fonctionnement qui est repris pour 210 109,16 €. On a ajouté également une petite somme sur les subventions pour les contrats aidés, nous avions prévu 6000 € et nous avons ajouté 7000 €.*

*Pour l'investissement, vous avez les restes à réaliser qui sont en 3<sup>e</sup> colonne et vous avez également le proposé pour le BS et vous pouvez constater que ce ne sont que des petits ajustements. Les 41 700€ inscrits à l'article 1641 des dépenses d'investissement correspondent au remboursement annuel de l'emprunt de 280 000€ qui a été débloqué en 2018 pour financer le FCTVA de la Maison de la Mobilité avec un remboursement in fine prévu au 31 décembre 2020. Cet emprunt a été transformé en emprunt sur 5 ans avec des remboursements trimestriels car la construction de notre Maison de la Mobilité ayant pris du retard, nous ne recevons le FCTVA qu'en 2022 et 2023. A ce moment-là nous ferons une demande de remboursement anticipé.*

*Cet emprunt a été contracté à un taux de 0,38 % ce qui est vraiment très bas, et c'est pour cela que nous avons emprunté sur 5 ans d'où les remboursements d'emprunt qui n'était pas prévus au BP.*

*Puis vous avez les ajustements pour 79 000 €, qui correspondent à notre participation aux travaux de la gare routière que nous a fait supporter la communauté de communes du pays de Montereau. Ces 79 000€ sont composés pour 57 400€ d'opération d'ordre ; le coût réel de l'opération à supporter pour le SITCOME étant de 23 800 €, car nous avons bénéficié des subventions qu'a perçues et répercutée la CCPM sur cette opération.*



*Puis, vous avez du matériel de bureau pour 10 000 €, en prévision de notre installation dans la nouvelle maison de la mobilité. Ensuite, vous avez une opération en plus et en moins pour 1 830 100 € sur les articles 2313 et 2315, qui est juste une réimputation d'articles, et enfin pour les 418 000, ce sont des écritures d'ordre pour la reprise des factures qui ont été payées pour la maison de la mobilité sur les exercices antérieurs. Vous les retrouvez également en recettes d'investissement en opérations d'ordre. Nous avons donc une proposition du budget supplémentaire pour 563 040 € et les restes à réaliser pour 1 853 900 €, ce qui nous fait un budget supplémentaire total de 2 416 940 €.*

*Ce budget supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes puisqu'on retrouve les 2 416 940 € en recettes d'investissement. Ces recettes sont principalement la reprise de l'excédent d'investissement, le réajustement des dotations aux amortissements et les régularisations d'écritures sur les travaux de la gare et les travaux de la maison de la mobilité.*

*Je tiens à le préciser, tous ces réajustements n'impactent nullement le montant des cotisations des communes.*

*Avez-vous des questions sur ce budget supplémentaire SITCOME ?*

M. Damien BUZZI :

*Pas de questions ? ... Qui est contre ? Qui s'abstient ? ...*

*Le budget supplémentaire SITCOME 2021 est donc approuvé à l'unanimité.*

### **Ventes des véhicules TAD par les Domaines**

M. Damien BUZZI :

*Nous passons à la délibération suivante qui consiste à la vente des véhicules qui étaient liés à notre service de transport à la demande, lorsque nous organisons en régie ce service. Nous avons 5 véhicules à mettre en vente et je laisse la parole à Adeline BOUSSAC.*

Mme Adeline BOUSSAC :

*Effectivement, nous vous proposons de mettre en vente les véhicules non utilisés par les Domaines.*

*Ce sont les domaines qui vont se charger de la vente de ces véhicules ; et nous vous proposons donc une délibération pour adopter cette manière de procéder. En effet, ils vont se charger de mettre en vente et de prendre en charge toute la gestion concernant la vente de ces véhicules : notamment de l'expertise technique, des propositions de mise à prix, de la vérification des documents remis par l'acheteur ; c'est la Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques, rattachée à la DGFIP qui organisera gratuitement les procédures sécurisées de vente aux enchères. Cette dernière se chargera également de gérer les contentieux et les réclamations qui pourraient subvenir. Elle nous reversera le produit de la vente de ces véhicules.*

*Il sera établi un cahier des clauses administratives générales de vente. Vous avez le détail, sur la délibération qui vous a été transmise pour modèle, des 5 véhicules qui vont être mis en vente.*

*Y a-t-il des questions ? ... Non...*

*Qui est contre... ? Qui s'abstient... ?*

*Personne, cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.*

M. Jean-Jacques BERNARD :

*Je voulais savoir si les véhicules avaient été évalués ?*

M. Damien BUZZI :

*Il a été décidé par les membres du bureau de donner aux Domaines le dossier de vente de ces véhicules.*

*Ce sont donc les Domaines qui vont évaluer et chiffrer la valeur financière de vente de ces véhicules.*

*Toutefois, en amont, nous avons tout de même sollicité une pré expertise, par un garagiste, pour que nous soyons sûrs que l'on ne proposait pas des véhicules qui ne puissent pas être remis sur le marché de l'occasion.*



M. Jean-Jacques BERNARD :

*Oui, j'ai compris que vous demandiez aux Domaines de mettre en vente ces véhicules mais a-t-on une estimation de la valeur de ces véhicules ?*

M. Damien BUZZI :

*Oui, Jean-Jacques, c'est ce que je souhaite t'indiquer, nous avons demandé à un garagiste de nous faire une estimation des réparations à effectuer sur les véhicules., C'est-à-dire qu'avant de vous solliciter pour approuver cette délibération, nous avons demandé à un garagiste d'évaluer l'état de nos véhicules, pour être certains que ces derniers ne sont pas complètement obsolètes. Sur les 5 véhicules que nous mettons en vente, il n'y en a qu'un qui sort du lot et est en très bon état, tous les autres ont beaucoup de Km au compteur et sont usagés.*

M. Jean-Jacques BERNARD :

*Oui, mais du coup, a-t-on une notion de la valeur de chaque véhicule ?*

M. Damien BUZZI :

*Nous avons des éléments chiffrés sur des frais qu'il faut engager afin de remettre en état ces véhicules, que nous pourrions parfaitement vous transmettre, il n'y a pas de problème, nous vous remettrons un état des dépenses à réaliser sur chaque véhicule au prochain comité. Tu auras bien compris le concept, Jean-Jacques, nous demandons aux Domaines d'évaluer et de se charger de la vente de nos véhicules afin de de nous décharger de cette tâche...*

M. Jean-Jacques BERNARD :

*... oui, mais vu que vous nous proposez une délibération, nous aimerions connaître la valeur de ces véhicules...*

Mme Adeline BOUSSAC :

*Il s'avère que l'on vous en a déjà parlé plusieurs fois, car nous avons même envisagé de vendre ces véhicules à Interval pour l'euro symbolique. Mais en faisant un état des lieux de ces véhicules, nous nous sommes dit que peut-être nous pourrions obtenir un peu plus en les mettant en vente par les Domaines.*

M. Jean-Pierre PAVIOT :

*Ce sont ceux qui sont garés sur le parking du campus numérique ?*

Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI :

*Oui, oui, tout à fait ce sont ceux qui sont orange et bleu. Jean-Jacques, nous vous apporterons les informations demandées sur l'état des véhicules.*

*Pas d'autres questions ? ... Qui est contre ? Qui s'abstient ? ...*

*La délibération est donc adoptée.*

### **Modification des statuts**

M. Damien BUZZI :

*Nous vous proposons la modification de nos statuts, de manière extrêmement simple, déjà dans un premier temps pour une mise à jour, puisque nous avons la commune de DIANT qui a adhéré au syndicat, pour redéfinir également les missions principales du SITCOME, pour spécifier que notre syndicat est une AOP, c'est-à-dire une autorité organisatrice de proximité car cela n'apparaissait pas dans nos statuts précédents et il était important que cela soit notifié, et enfin 4<sup>ème</sup> point qui redéfinit le statut du secrétaire, car vous vous en souvenez, il n'y avait pas de définition du secrétaire alors même que nous nous attachons à en nommer un en début de chaque séance. Enfin, de manière globale, c'est également un remaniement de tous les articles en termes de présentation.*



*Y a-t-il des questions à ce sujet ?... Pas de question, je mets donc aux voix... Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...*

*Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.*

### **Liste de nomination des membres élus**

M. Damien BUZZI :

*Nous avons une sollicitation émanant de la préfecture qui nous demande de leur fournir un document officiel reprenant l'intégralité des membres élus titulaires et suppléants de notre syndicat.*

*Je profite donc de cette délibération pour souligner l'importance de ce syndicat au sein duquel la représentativité des communes et les pouvoirs qui y sont donnés pour chaque collectivité adhérente sont identiques, quel que soit le nombre de leurs habitants.*

*Lors du précédent mandat, j'étais vice-président, chargé des relations entre le SITCOME et les communes et donc en lien avec tous les élus/délégués du syndicat qui parfois même étaient maires ; ce qui est toujours le cas pour certains d'entre vous, ce dont je me réjouis.*

*Je me suis rendu compte que très vite, chaque élu comprenait vite l'importance des actions qui étaient menées par le SITCOME auprès d'Île-de-France Mobilité, et qui nous permet en permanence, avec un syndicat très actif sur le terrain, d'avoir un service de mobilité qui serait extrêmement réduit sans nos actions, nos coups de poing et nos coups de colère auprès de notre partenaire.*

*Nous évoluons aujourd'hui encore dans ce même cas de figure, puisque nous sommes à un tournant, sachant qu'un nouvel appel d'offres est en cours pour l'attribution de notre réseau. Peut-être va-t-il être délégué d'ici quelques mois à un nouveau transporteur ou bien réattribué à Transdev.*

*Ce transporteur aura l'obligation d'assurer le transport sur notre territoire et donc encore une fois sans la présence du SITCOME, sans nos interventions, sans nos remarques, et même si je peux utiliser un terme un peu sportif de marquage à la culotte, IDFM aurait peut-être pris des décisions radicales concernant notre territoire. Je profite donc de cette délibération pour marquer l'importance de notre structure car ils ont vraiment le sentiment d'avoir à faire à des élus qui sont mobilisés, qui ne lâchent rien, afin que notre territoire bénéficie vraiment des meilleurs services de missions et des offres sur la mobilité.*

*Je vous ai donc écrit ainsi qu'aux maires, afin de faire le point sur les actions de notre première année de mandat, et des dossiers que nous avons pu traiter avec le bureau.*

*Nous restons à la disposition de chacun d'entre vous pour répondre à des questions ou des interrogations qui pourraient subsister sur ce que l'on peut entreprendre au sein de ce syndicat. Surtout n'hésitez pas à revenir vers nous, nous restons à votre entière disposition.*

*Je reviens sur la délibération, qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ...*

*Cette délibération est donc adoptée.*

### **Harmonisation du temps de travail annuel**

M. Damien BUZZI :

*Pour cette prochaine délibération, vous avez peut-être également dû la prendre au sein de vos propres collectivités, je passe la parole à Alain...*

M. Alain DEMELUN :

*C'est une loi qui date du 6 août 2019. Nous avons un an pour l'appliquer, et maintenant nous devons la mettre en application et la faire approuver. Cela concerne la durée annuelle du temps de travail pour le passage aux 35 heures et la suppression des régimes dérogatoires pour un retour aux 1607 heures. Cette durée est calculée de la façon suivante : pour 365 jours sur une année, on enlève 104 jours de repos hebdomadaire - c'est-à-dire 2 jours sur 52 semaines, on enlève les congés annuels de 25 jours ainsi que les 8 jours fériés, ce qui nous amène à 228 jours travaillés. Lorsque l'on rajoute la journée de solidarité, on arrive donc à 1607 heures soit 35 heures de travail hebdomadaire.*



*M. Philippe SMORAG :*

*Avant la mise en application de cette délibération, les agents sont à combien d'heures aujourd'hui travaillées ?*

*M. Damien BUZZI et M. Alain DEMELUN :*

*La même chose ;*

*M. Damien BUZZI :*

*On prend cette délibération uniquement pour finalement acter ce qui existe déjà au sein de la structure.*

*M. Philippe SMORAG :*

*Il n'y a donc pas de changement ?*

*M. Damien BUZZI :*

*Non, aucun, ce n'est qu'une délibération de principe qui nous est demandée par la préfecture pour acter ce que nous appliquons déjà aujourd'hui.*

*Nous mettons donc cette délibération aux voix. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...*

*Cette délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Registre de signalement**

*M. Damien BUZZI :*

*Je laisse la parole à Adeline pour présenter ce dossier.*

*Mme Adeline BOUSSAC :*

*Vous le savez, nous avons l'obligation de mettre en place un registre de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.*

*C'est une délibération qui protège les élus entre eux, les agents entre eux, mais également les élus des agents et vice versa. Cette délibération est donc une formalisation de la protection de ces différentes agressions qui peuvent être subies par les acteurs des collectivités.*

*Avez-vous des questions sur ce registre ? En sachant que nous sommes obligés de légiférer sur quelque chose qui est obligatoire.*

*Mme Natacha FLORES :*

*Est-ce que cela concerne aussi les chauffeurs ?*

*Mme Adeline BOUSSAC :*

*Concernant les chauffeurs, ils sont maintenant chez Interval, mais nous avons encore des agents au sein du SITCOME et cela protège autant les agents que les élus.*

*M. Damien BUZZI :*

*Une précision supplémentaire, cette délibération émane également des échanges que nous pouvons avoir avec notre agent de prévention de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.*

*Chaque commune peut donc utiliser ces documents pour mettre en place cette délibération au sein de sa structure.*

*Nous vous proposons donc de mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...*

*Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.*

**Rapport d'activité 2020 (le document volumineux est transmis via un lien de téléchargement)**



M. Damien BUZZI :

*La délibération suivante concerne le rapport d'activité 2020. Il vous a été transmis via un lien de téléchargement, ce document étant un document volumineux puisqu'il contient plus de 120 pages et dans un esprit de développement durable, nous avons privilégié cette méthode de transmission et d'envoi des documents. Je précise que ce rapport d'activité doit être entériné par chaque conseil municipal des communes adhérentes du syndicat. Il doit donc être transmis pour information à chaque commune.*

*Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité 2020 ?*

*Je soumetts donc au vote ce rapport d'activité. Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...*

*Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.*

### Questions diverses

M. Damien BUZZI :

*Je voulais également vous faire part de diverses questions mais je vais d'abord laisser la parole à celles et ceux qui auraient des questions.*

Mme Stéphanie PRISE :

*Qu'en est-il des horaires de soirée voir de nuit du vendredi et du samedi pour le TAD. Ces horaires de TAD nous avaient été présentés dans le cadre de notre adhésion au syndicat. Mais malheureusement tout de suite après notre adhésion, nous avons dû subir les différents confinements, puis la reprise du TAD par Interval. Et nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait pas ou plus de propositions d'horaires en soirée le vendredi soir et le samedi soir. Nous constatons qu'entres les services qui nous avaient été proposés et pour lesquels la collectivité s'était engagée à nous les rendre, et les services que vous nous proposez aujourd'hui, les services de TAD des 2 soirées après 21 heures n'existent pas ou plus.*

M. Damien BUZZI :

*Qui vous a parlé de services en soirée ?*

Mme Stéphanie PRISE :

*C'est l'ancien Président, Monsieur Jean-Marie Albouy, qui nous avait assuré que nous aurions des services de TAD en soirée. Nous avons compris qu'avec la crise sanitaire et les couvre-feux, ces services avaient été supprimés pendant quelques temps mais nous sommes depuis revenus à la normale sans pour autant que les services soient à nouveau proposés.*

*Concrètement, nos jeunes en ont besoin et c'est pour cela que nous avons adhéré au syndicat.*

M. Damien BUZZI :

*Et bien justement, je vais profiter de vos propos et rebondir car nous avons échangé sur de très nombreux points avec IDFM, mais nous n'avons pas abordé ce sujet et je vais donc les saisir dès demain afin de savoir pourquoi ces horaires de soirée n'ont pas été réintégrés dans les services.*

Mme Stéphanie PRISE :

*En plus, de ce que j'ai pu constater sur nos communes, le TAD qu'on nous propose n'est pas suffisant. Je pense en fonction de la demande qu'il y aurait assez de véhicules pour prendre en charge les jeunes le soir. Mais aujourd'hui, aucun service n'est rendu et ce sont nous les parents qui sommes obligés de faire les allers-retours alors que concrètement le TAD s'était calé sur les horaires des séances de cinéma, et les enfants pouvaient être autonomes pour rentrer.*

M. Damien BUZZI :

*Oui, oui, nous vous entendons et nous allons regarder cela de près.*

Mme Stéphanie PRISE :

*Un 2<sup>e</sup> point pour ma part, même si je n'ai pas pris le TAD depuis un petit moment, cet été nous étions encore avec un fauteuil sur 2, est-ce que c'est encore le cas maintenant ?*



M. Damien BUZZI :

*Oui, la législation nous l'impose encore aujourd'hui.*

Mme Stéphanie PRISE :

*Pourquoi ? Parce que c'est nul par ailleurs ?*

M. Damien BUZZI :

*Je vous l'accorde, pour nous tous, c'est une aberration, sur les 9 places, ils ont la possibilité de transporter 3 personnes...*

Mme Stéphanie PRISE :

*La législation, d'où, ? Je l'ai cherché... je n'ai absolument rien trouvé...*

M. Damien BUZZI :

*Nous avons échangé la semaine dernière avec IDFM et ils nous ont bien confirmé qu'ils étaient sur ce schéma-là, mais on est bien d'accord que c'est une aberration car, que vous preniez le train, le bus, ou le métro, tout le monde peut s'asseoir où il veut il n'y a pas de limitation ou de restriction sur le nombre des places assises.*

Mme Stéphanie PRISE :

*Non, mais, non, il est où ce texte, je l'ai vraiment cherché et je ne l'ai pas trouvé.*

*Vu le nombre de trajets qui ne sont pas desservis, je pense que si déjà, on augmentait le nombre de prises en charge dans les véhicules, on réduirait sensiblement les annulations de toutes sortes.*

*Il n'y a plus de masques autour des écoles, dans certains endroits, enfin bref tout est en train de se lever et nous, nous continuons à bloquer le nombre de personnes pris en charge, alors que même dans les cinémas, il n'y a même plus un siège sur 2, ...*

M. Damien BUZZI :

*... oui, je comprends votre interrogation mais nous sommes dans la confiance avec Interval et IDFM. S'ils nous affirment que la législation ne nous permet pas de prendre en charge plus de 3 personnes dans des véhicules 9 places, il est tout de même compliqué pour nous d'aller contre leurs affirmations, car ils sont tout de même les garants du service du transport public.*

*Nous allons regarder, aller un peu plus loin et faire des recherches sur cette législation qui nous est imposée.*

Mme Adeline BOUSSAC :

*Il se peut également que ce soit par rapport à la taille des véhicules car par exemple pour les auto-écoles, ils ne peuvent toujours pas prendre deux stagiaires dans le véhicule.*

Mme Stéphanie PRISE :

*Oui mais dans les auto-écoles il y a le moniteur, ce n'est pas la même chose. Nous recevons beaucoup de mails d'usagers mécontents qui nous demandent pourquoi il n'y a qu'une place sur 2 d'autorisée, et je n'ai aucune explication à leur donner...*

Mme Adeline BOUSSAC :

*Nous savons tous que la législation nous impose d'avoir une distance entre chaque individu d'un mètre 50, dans des endroits clos de petite configuration.*

Mme Stéphanie PRISE :

*Oui, mais, nous devrions retrouver toutes ces choses dans « .GOUV.FR » et moi je ne retrouve rien. Le protocole sanitaire, il est cadré, tout le monde ne fait pas selon ses envies, n'importe quoi n'importe comment...*



M. Damien BUZZI :

*... Nous entendons parfaitement ce que vous dites, nous allons regarder cela et nous revenons vers vous avec la législation, forcément si IDFM nous l'impose, c'est qu'elle existe, nous allons les solliciter à ce propos. Sinon, nous leur demanderons de remettre en place la possibilité d'utiliser les 6 places comme avant.*

*Encore une fois, n'hésitez pas à nous solliciter en amont et n'attendez pas nos réunions pour nous interroger sur ce genre de questions. Vous avez les coordonnées de notre structure surtout n'hésitez pas. J'entends que les usagers sollicitent les élus locaux parfois, si vous n'avez pas les réponses, revenez vers nous afin qu'on puisse vous les apporter.*

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

*Je vais aller dans le sens de Madame PRISE, car nous avons effectivement un problème avec le TAD sur le nombre de places autorisées. Je prends le TAD tous les jours et au maximum, il n'y a que 2 usagers dans les véhicules, ce qui fait que même parfois le véhicule roule à vide car beaucoup d'annulations sont effectuées par le système, voir même parfois nous n'arrivons même pas à réserver.*

M. Damien BUZZI :

*Oui, nous sommes parfaitement d'accord avec vous, et nous allons revenir vers vous à ce sujet. D'ailleurs par rapport au nombre de places, je voulais vous informer que Transdev vient d'acquérir un 22 places, ce qui nous permettra lorsque nous serons sortis de cette crise sanitaire de pouvoir prendre en charge bien plus d'usagers que nous le faisons jusqu'à présent. Ainsi, si nous avons plusieurs mêmes réservations, nous pourrons, mettre à disposition ce véhicule qui a une capacité de prise en charge bien plus élevée que les véhicules aujourd'hui.*

M. Jacky PEPIN :

*Qu'est-ce qu'on doit faire avec le TAD qui ne vient pas du tout ? Sur la commune de Salins, nous avons une femme de ménage qui vient de perdre son boulot, elle prenait le TAD 3 fois à 1h30 à la gare de Montereau et il n'est jamais venu, donc du coup elle n'a pas pu se rendre à Salins. Le soir, on a 2 enfants qui doivent prendre le car à l'arrêt « mairie », mais le chauffeur attend à l'arrêt « le bois des broches »... cela fait pas mal de fois que je fais des réclamations depuis plus de 3 mois et on est toujours dans le même problème.*

M. Damien BUZZI :

*Effectivement, c'est inacceptable, et lorsqu'il vous arrive ce genre de problème, surtout remontez nous l'information immédiatement, pour que nous sollicitons Interval, et afin d'essayer de résoudre le problème. Je vais vous faire part après, des propos tenus lors de notre réunion avec IDFM et ils ont vraiment conscience que nous rencontrons de grosses difficultés avec le TAD.*

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

*Mais c'est vraiment le système informatique qui dysfonctionne car les conducteurs font tout ce qu'ils peuvent pour nous aider...*

M. Jacky PEPIN :

*Oui, nous sommes bien d'accord et nous n'incriminons pas du tout le personnel mais bien le système défaillant.*

M. Jean-Pierre PAVIOT :

*D'ailleurs on en est où, car ils devaient nous présenter des améliorations...*

M. Damien BUZZI :

*Eh bien justement, Jean-Pierre, j'y viens.*

*Nous avons sollicité et rencontré, la semaine dernière, avec les membres du bureau, les responsables d'IDFM, et je tenais à signaler un fait important qui, à mon sens, prend toute son ampleur. C'est d'ailleurs la première fois que nous avons un grand ponton parmi nous, avec la présence du DGA*



*d'IDFM qui est venu confirmer l'attention particulière portée au SITCOME et à ses élus, preuve que les nombreux courriers que nous avons transmis à Mme Péresse, et actions menées portent leurs fruits.*

*Nous avons surtout abordé 2 sujets, le premier sur la qualité du service TAD.*

*Le SITCOME a remonté des dysfonctionnements dans le service TAD, des difficultés pour les usagers à utiliser le service et les plaintes des Maires et des délégués, comme vous avez pu le faire ce soir.*

*Nous avons indiqué à IDFM la nécessité de reparamétrer l'outil de réservation au regard des réclamations notamment sur l'accueil de plusieurs usagers dans les véhicules, des difficultés à réserver certaines courses, des informations erronées fournies par la centrale téléphonique, le dispositif de récolte des réclamations clients, et sur les écarts d'horaires entre usagers et conducteurs qui n'ont pas les mêmes données.*

*Le DGA nous a totalement donné raison et a demandé à ses services d'accélérer la résolution de ces problèmes dans la mesure où PADAM, la centrale de réservation, est leur prestataire.*

*Le 2<sup>e</sup> point que nous voulions évoquer avec eux, c'est bien évidemment l'évolution du service TAD.*

*Il y a encore quelques mois, le TAD fonctionnait en régie, et fonctionnait plutôt très bien, et nous leur avons démontré que leur système avait détérioré le service et que nous avions fait un bond en arrière, ; alors même qu'il nous propose une technologie soi-disant extrêmement avancée.*

*Encore une fois, nous avons eu gain de cause grâce au DGA, qui a exigé que le TAD soit modifié et que nous revenions sur des principes de fonctionnement du TAD lorsqu'il était en régie. Ce nouveau modèle sera mis en place à compter du 1er janvier 2022.*

*Un retour d'expérience sera fait vers le mois d'avril et des points intermédiaires seront organisés avec le SITCOME pour modifier à nouveau les points de dysfonctionnements qui pourraient subsister.*

*Les horaires du TAD seront fixes en heures de pointe à la gare de Montereau et libres en heures creuses et le samedi. Le TAD sera dézonné en heures creuses et le samedi.*

*Afin de répondre à la demande du SITCOME de rétablir les fiches horaires, Transdev propose une grille permettant d'afficher un intervalle de passage de 5 minutes avant ou 5 minutes après, sur l'horaire d'arrivée annoncé du TAD pour chaque commune afin de donner un repère à l'utilisateur.*

*Il faudra donc que les usagers s'adaptent et soient présents 5 minutes avant en sachant que le TAD pourra passer avec une marge de manœuvre de 10 minutes.*

*Vous comprendrez que ceci est un point extrêmement positif car ils ont accepté de revenir sur des méthodes dont nous connaissions l'efficacité lorsque nous gérons ce TAD.*

*Enfin et c'est une excellente nouvelle, nous serons les seuls en Ile de France : IDFM a accepté notre souhait d'avoir une centrale de réservation téléphonique locale.*

*De ce fait, Transdev prendra désormais en charge les réservations téléphoniques via Interval à la place de la centrale régionale.*

Brouhaha dans la salle, de satisfaction.

*Voilà, ce que je voulais vous dire, ce sont des grandes avancées pour notre service de TAD car ils ont accepté de revenir sur leurs positions et enfin de tenir compte de nos réclamations.*

*Ils reviennent vraiment sur leur position générale qu'ils avaient sur l'ensemble des TAD en Île-de-France pour nous appliquer un TAD qui est bien mieux adapté à notre territoire et à nos besoins.*

*Ils ne voulaient qu'un seul fonctionnement qui soit le même pour toute l'Île-de-France mais voilà, à force de les avoir interpellés, nos interventions martelées et musclées ont permis à IDFM de prendre conscience qu'ils devaient tenir compte des caractéristiques de notre territoire.*

*C'est une belle avancée pour nous d'avoir réussi à reconquérir du terrain avec notre partenaire qui reste tout de même -je le précise- un ogre, mais que nous avons combattu et pour lequel il n'est ressorti que des éléments positifs.*

Mme Stéphanie PRISE :

*Concrètement, nos réservations ne se feront plus sur le ...*

M. Damien BUZZI :

*... Attention ! Uniquement les réservations téléphoniques, la plate-forme de réservation par Internet reste la même et reste en application. Vous pourrez toujours réserver avec votre téléphone sur l'application TAD, mais si vous voulez réserver de vive voix sur la centrale téléphonique, vous le ferez*



*directement auprès d'Interval, la centrale téléphonique régionale de réservation ne nous étant plus imposée.*

Mme Adeline BOUSSAC :

*Effectivement, nos appels téléphoniques seront gérés directement à Montereau par Interval, mais nous pourrons continuer à réserver sur l'application via nos téléphones et Internet...*

Mme Stéphanie PRISE :

*D'accord, mais est-ce que le lien sera conservé entre l'application et la centrale de téléphone ?*

M. Damien BUZZI :

*Oui, tout à fait. L'application ne change pas, nous modifions simplement le service de la centrale téléphonique qui ne sera plus exploitée dans le fin fond de la Bourgogne mais à Montereau avec des agents qui répondront en connaissant parfaitement le territoire.*

*Et nous resterons vigilants à continuer à relever l'intégralité des problèmes rencontrés.*

Mme Stéphanie PRISE :

*Avec le même numéro de téléphone ?*

M. Damien BUZZI :

*Non, bien évidemment, le numéro de téléphone va changer mais des plaquettes vont être ré-émises afin que toutes ces évolutions soient expliquées et intégrées par les usagers.*

Mme Adeline BOUSSAC :

*Le directeur nous a clairement dit que le système était payant, et qu'il était inadmissible de devoir attendre plus de 15 jours avant d'avoir une réponse nous disant que la réclamation avait « seulement » été enregistrée.*

*Nous avons eu le sentiment que les agents IDFM avaient pris un grand coup de pied dans le derrière, et qu'ils allaient devoir faire améliorer les choses sous peine de plus lourdes sanctions, la première étant qu'ils ne font plus appel à la centrale régionale téléphonique mais bien à un service décentralisé directement géré par le transporteur.*

*Pour le coup, j'ai personnellement insisté car j'ai le cas avec mes filles qui utilisent le TAD et dont les réservations sont régulièrement annulées sans qu'aucune explication ne soit donnée.*

*Toutes vos sollicitations sont les mêmes que les miennes, elles se recourent et je pense que nous avons été très écoutés, mais il faut continuer à les solliciter dès que nous rencontrons des problèmes, et je vous demanderai à tous de nous faire remonter à chaque fois que vous avez un problème l'information dans le détail avec les heures et le jour où vous avez rencontré le problème, sans attendre, immédiatement, car lorsque nous leur communiquons des réclamations qui ont plus de 3 mois, ils n'en tiennent pas compte.*

*Je pense qu'ils vont être attentifs à nos réclamations, dans la mesure où nous leur communiquerons.*

M. Damien BUZZI :

*Une autre information, vous avez été destinataires d'une lettre nouvelle mensuelle, car j'ai souhaité que l'on soit plus proche de vous, des communes adhérentes, des usagers, et à ce titre vous recevrez chaque mois une newsletter, et vous pouvez parfaitement vous l'approprier et utiliser cette information pour la diffuser via vos supports de communication. Nous aborderons de nombreux sujets comme des informations génériques ou un point bien précis.*

*Cela nous permettra d'être plus proche les uns des autres et de mieux communiquer sur notre mobilité.*

*Je voulais également vous parler d'un sujet qui concerne les abribus.*

*Nous avons tous sur nos communes des abribus. De manière historique, ils appartiennent soit au département, soit au SITCOME.*

*Nous sommes partenaires avec une entreprise avec laquelle on travaille depuis de nombreuses années, PUBLI ESSOR et je vais vous donner un exemple concret :*



*Nous avons été sollicités par la commune de Varennes sur Seine afin de mettre en place un abribus, car nous avons un arrêt qui n'était pas du tout protégé du vent et de la pluie et pour lequel la commune désirait que l'on mette en place un abribus. Nous nous sommes déplacés avec l'entreprise et les élus, afin d'étudier toutes les possibilités et de mettre en place un abri, dans un délai de 15 jours 3 semaines et qui va aboutir.*

*Ainsi, je voulais vous indiquer, que nous restons à votre disposition pour toute demande particulière concernant des abribus, nous étudierons tous les dossiers et nous trouverons, dans la mesure du possible, des solutions qui conviendront à tous. Cela pourrait être un abribus qui est obsolète, un abribus qu'il faut déplacer ou bien même un abribus qu'il faut créer, nous sommes à même de vous apporter la solution avec cette entreprise partenaire.*

*Donc n'hésitez pas à nous solliciter quel que soit le sujet, afin que nous puissions vous aider à mettre en place vos projets.*

*Par ailleurs, sur ces abribus, sachez qu'un emplacement pour un panneau d'affichage est à la disposition des communes vous permettant de communiquer sur des actions communales ; sur les deux panneaux d'affichage (le recto-verso) un des 2 panneaux est à votre disposition pour informer vos administrés. Si vous voulez communiquer sur une activité ou un événement, vous pouvez parfaitement utiliser la face qui vous est dédiée de ce panneau d'affichage.*

M. Philippe SMORAG :

*En fait, ils se rémunèrent sur la publicité, cela ne coûte rien au SITCOME ?*

M. Damien BUZZI :

*C'est exactement cela.*

M. Jean-Pierre PAVIOT :

*Vous nous aviez parlé, il y a quelques mois déjà, que l'on puisse mettre dans certains abris bus des poteaux indicateurs avec tous les horaires des bus qui arrivent aux arrêts qui seront équipés. Nous l'avions annoncé dans notre revue municipale et pour l'instant nous n'en avons toujours pas, d'ailleurs j'en ai vu nulle part.*

M. Damien BUZZI :

*L'idée était que la société intervienne lorsque l'ensemble de toutes les communes, sur lesquelles doivent être positionnées ces Bornes d'Information Voyageurs, auront signé la convention que leur a proposée Interval.*

*Mais malheureusement, à aujourd'hui, il s'avère que toutes les communes n'ont pas encore signé, il y a encore une certaine réticence parmi les communes. Il reste 2 communes qui n'ont pas encore signé.*

Mme Adeline BOUSSAC :

*Peut-on savoir quels sont ces 2 communes ?*

M. Damien BUZZI :

*On ne va pas les citer pour l'instant, mais effectivement ce sont des éléments bloquants. Vous le comprendrez, l'entreprise ne veut intervenir qu'une seule fois sur notre territoire et tant que ces 2 communes n'auront pas signé, nous n'aurons pas ces BIV.*

M. Jean-Pierre PAVIOT :

*Cela aurait pu être un problème technique car j'en ai vu, déjà, d'installés à Égreville.*

M. Michel DALIBON :

*Oui, d'ailleurs, elles sont entreposées dans un local chez Interval...*

M. Damien BUZZI :

*... oui, effectivement ce qui commence à être extrêmement gênant car elles prennent la place de 2 bus dans leur hangar.*



M. Éric BOURBIGOT :

*C'est un oubli de signature ou c'est une vraie volonté de ne pas signer... ? ...*

M. Damien BUZZI :

*Pour une commune, c'est peut-être une volonté, pour l'autre le dossier est bien engagé...*

M. Jean-Luc BAILLET :

*...On peut peut-être leur faire un rappel...*

M. Damien BUZZI :

*... Oui, oui, bien sûr car cela pénalise l'ensemble des communes...*

Mme Natacha FLORES :

*Nous avons 3 arrêts de bus sur notre commune, deux ont un poteau, mais le 3<sup>e</sup> concerne un arrêt du TAD qui n'a pas de poteau ni de marquage au sol. Serait-il possible que l'on puisse avoir une identification de cet arrêt ?*

M. Damien BUZZI :

*Oui, bien sûr, on se revoit sur le sujet et on va étudier votre demande. On va se déplacer sur site, ensemble, afin que vous nous exposiez votre demande.*

*Michel, faisons un point sur la maison de la mobilité...*

M. Michel DALIBON :

*Après maintes et maintes péripéties, on va enfin voir la fin du tunnel.*

*Car, normalement, nous devrions réceptionner la maison de la mobilité la 2<sup>e</sup> quinzaine de mars. C'est quand même un chantier que l'on a décidé de monter en 2016, car on a fait les premières études avec le cabinet BELLEFROID en 2016. Puis en 2017, nous avons retenu notre cabinet d'études le cabinet RDCBTP, DESCHEEMAEKHERE, on a lancé les appels d'offres en 2018, le montant approximatif était de l'ordre d'un peu moins de 800 000 €, c'est ce qu'on avait demandé et inscrit dans le cahier des charges, pour l'ouverture des plis, et on s'est retrouvé avec une enveloppe pour ainsi dire d'un million deux.*

*Puis en 2018, nous avons eu la mauvaise surprise de nous apercevoir que la SNCF n'était pas au courant de notre projet, c'est-à-dire que, lorsqu'on a fait la déclaration de travaux, on s'est rendu compte que le permis de construire n'avait pas été transmis à la SNCF.*

*Et là, tout a été bloqué pendant 2 ans et demi. En 2020, avec des suppléments bien entendus, car les demandes de la SNCF font que nous avons dû faire pour plus de 300 000 € de travaux supplémentaires hors-taxes, ce qui n'est quand même pas rien.*

*Donc, aujourd'hui, on arrive à un coût global de travaux d'1 800 000€ ; ces 1 800 000€ sont financés d'une part, par des subventions qu'on a reçues d'Île-de-France Mobilité et de l'État à hauteur de 742 000€.*

*Ce qui fait qu'il nous reste à charge, pour notre collectivité d'environ 1 100 000 €.*

*Ces 1 100 000€ sont financés d'une part, par un emprunt de 700 000 € que nous rembourserons sur 25 ans et que l'on a contracté en 2018, et un autre emprunt d'un peu plus de 200 000 € qui sera réalisé d'ici la fin de l'année et que nous avons mis au budget supplémentaire. Nous avons donc 900 000 € d'emprunt et 200 000 € d'autofinancement. Nous avons commencé à payer les factures en 2018, pour plus de 150 000 € que nous avons autofinancées.*

*Nous allons donc avoir des remboursements annuels qui vont avoisiner les 40 000 €, ce qui correspond aux 40 000 € que nous avons mis en autofinancement depuis 2018.*

*Cela n'engagera donc pas de coûts supplémentaires, par rapport au budget d'aujourd'hui pour le SITCOME.*

*Quant aux délais, quand on a ouvert les plis, la maîtrise d'œuvre nous avait annoncé une fin de chantier fin 2018 avec des travaux qui devaient durer 9 mois, et on a quand même pris plus de 3 ans de retard.*



*À aujourd'hui, cela suit son cours, on va bientôt pouvoir voir une évolution du chantier c'est-à-dire la charpente métallique devrait commencer à se monter d'ici la fin de l'année, car les travaux aujourd'hui se font essentiellement dans la partie existante.*

*Donc, si pour l'un d'entre vous, vous décidiez d'assister à des réunions de chantier, elles ont lieu tous les mardis matin à 8h30 et là vous pourrez voir l'évolution de ce chantier.*

*C'est en bonne voie, par contre, notre réunion syndicale de début janvier ne se fera pas dans la maison de la mobilité comme je l'avais indiqué précédemment, nous ne pourrons pas nous réunir dans nos nouveaux locaux car les budgets doivent être approuvés avant la fin du mois de mars.*

*Et nous ne serons pas en mesure d'être installés pour le 31 mars, car il peut encore y avoir des petits retards sur les délais de livraison des matériaux.*

*J'espère sincèrement qu'au printemps cela sera terminé.*

*Voilà ce que j'avais à dire sur la maison de la mobilité.*

M. Damien BUZZI :

*Merci Michel.*

*Je voudrais évoquer encore deux points avec vous.*

*Comme nous venons de le faire pour le rapport d'activité, qui était un document volumineux, nous voudrions vous proposer, dans ce même état d'esprit, de dématérialiser l'ensemble des documents à vous transmettre ; que la communication de la convocation pour le comité et les pièces à vous transmettre soit réalisées via un mail qui vous permettra avec un lien de pouvoir télécharger l'ensemble des documents qui vous sont transmis dans le cadre de la tenue de nos réunions syndicales, et afin de remplacer l'enveloppe et les supports papier que nous vous postions.*

*Nous aimerions donc connaître votre sentiment à ce propos.*

*Propre ensuite à chacun de pouvoir les imprimer si nécessaire, via ce lien.*

*Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ?*

Mme Mélanie MAIROT :

*Oui, nous le faisons déjà dans certains syndicats, et même dans certaines communes...*

M. Damien BUZZI :

*Est-ce que l'on part sur cette idée ? Êtes-vous d'accord avec une dématérialisation ? ...*

*D'accord, ... et bien merci.*

*Également je voulais vous informer, nous tiendrons notre prochain comité syndical à la mi-décembre et nous avons reçu une invitation fort sympathique de la part du maire de la commune d'Echouboulains, qui nous accueillera dans son joli village au mois de décembre.*

Mme Mélanie MAIROT :

*Est-ce que vous auriez une date ?*

M. Damien BUZZI :

*Pas encore avec exactitude, mais très certainement autour du 15 décembre.*

*Et nous aurons le grand plaisir pour fêter ce dernier comité de l'année de vous offrir une bûche de Noël.*

*Je vous remercie tous d'avoir été présents à notre réunion de ce soir et je vous souhaite une excellente soirée.*

La séance est close à 20h25.

Compte rendu approuvé en séance du 14 décembre 2021.

Signature Mme Muriel PLANADE, secrétaire de séance.